



Parce que les discriminations se perpétuent	p. 2
Discriminations dans la vie familiale : partage inéquitable du travail domestique et familial	p. 2
Discriminations dans la vie professionnelle, écarts salariaux	p. 2
Discriminations dans la vie professionnelle, situation professionnelle	p. 2
Discriminations dans la vie professionnelle, métiers « féminins » dévalorisés	p. 2
Discriminations dans la vie professionnelle, interruptions ou réductions d'activité professionnelle en relation avec les charges familiales	p. 3
Les différences de revenus entre femmes et hommes augmentent avec l'âge	p. 3
Discriminations à la retraite	p. 3
Parce que 65 ans aujourd'hui c'est 67 demain	p. 4
Parce que l'espérance de vie n'est pas la même pour toutes	p. 4
Parce que les finances de l'AVS vont bien	p. 5
Le déficit de l'AVS est un mythe : jamais le fonds AVS n'a été si important	p. 5
En réalité, les dépenses et les recettes de l'AVS s'équilibrent	p. 5
D'autres sources de financement seraient possibles	p. 6
Rapport entre personnes actives et retraitées – pas un indice déterminant	p. 7
La droite et le centre parlementaire se disent préoccupés par l'avenir des retraites, mais c'est de la langue de bois	p. 8
La TVA, une taxe antisociale	p. 8
Parce que le chômage est une galère	p. 9
Parce que la solidarité des générations est précieuse	p. 9
Les mesures transitoires sont une arnaque	p. 9

Parce que les discriminations se perpétuent

Discriminations dans la vie familiale : partage inéquitable du travail domestique et familial

Qui accomplit principalement les tâches domestiques dans les ménages de couples ?

En 2018, dans 62% de l'ensemble des ménages de couples (entre 15 et 80 ans), la femme accomplit principalement ces tâches ; dans 6% des couples c'est l'homme et dans 31% les 2 partenaires se partagent ces tâches.

Source : OFS, Enquête sur les familles et les générations, 2019

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/activite-professionnelle-taches-domestiques-familiales.assetdetail.10507331.html> (Graphique slide 14)

Dans les ménages de couples avec enfant(s) (le plus jeune a moins de 15 ans), en 2020 les mères effectuent 52 heures de travail domestique et familial par semaine et les pères 32 heures.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active : module sur le travail non rémunéré. Communiqué de presse 2021, tableau T2, p. 6.

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/17124477/master>

Discriminations dans la vie professionnelle, écarts salariaux

En 2018 dans l'ensemble de l'économie (secteur privé et secteur public), 60% des personnes qui ont reçu un salaire inférieur à 4'000 francs par mois pour un plein temps sont des femmes.

En 2018 dans l'ensemble de l'économie les femmes gagnent en moyenne 19% de moins que les hommes. La partie inexpliquée de cette différence de salaire – c'est-à-dire que l'on ne peut pas mettre en relation avec des différences telles que l'âge, la formation, l'ancienneté, la fonction hiérarchique – se monte à 45%, ce qui représente 686 francs bruts par mois en moyenne.

Source : OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, 2021

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/15864654/master>
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.assetdetail.15864672.html>

Discriminations dans la vie professionnelle, situation professionnelle

Les femmes occupent en général des positions moins élevées que les hommes. En 2020 elles sont plus nombreuses à travailler comme salariées sans fonction de chef, alors que les hommes sont bien plus souvent indépendants ou salariés membres de la direction ou exerçant une fonction de chef.

Cette inégalité persiste même lorsque femmes et hommes ont un niveau de formation égal.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active, 2021

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/situation-profession.html>

Discriminations dans la vie professionnelle, métiers « féminins » dévalorisés

En 2020, dans la branche « Santé humaine et action sociale » environ 580 milliers d'emplois (plein temps et temps partiel) sont occupés par des femmes et 180 milliers par des hommes (moyenne des valeurs trimestrielles)

Source : OFS, Statistique de l'emploi, 2021

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.19964454.html>

Une enquête menée par la Haute Ecole de santé Vaud et l'Université de Lausanne auprès de 3'000 infirmières et infirmiers de Suisse romande montre que leur revenu ne correspond ni à leur formation ni à leurs conditions de travail. Leur salaire paraît insuffisant par rapport à d'autres secteurs comparables. Ainsi, en EPT (équivalents plein temps) les infirmières et infirmiers de Suisse romande reçoivent 1000 francs de moins que les personnes ayant suivi une formation de même niveau dans une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique.

Philippe Longchamp, Kevin Toffel, Felix Bühlmann, Amal Tawfik : *L'Espace infirmier. Visions et divisions d'une profession*, 2020

<https://www.letemps.ch/opinions/soins-infirmiers-vrai-test-sera-revalorisation-salariale>

Discriminations dans la vie professionnelle, interruptions ou réductions d'activité professionnelle en relation avec les charges familiales

En 2020, 20% des femmes âgées de 15 à 64 ans n'ont pas d'activité professionnelle, contre 12% des hommes. Et parmi celles-ci 31% sont femmes au foyer, contre 3% des hommes.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/15844767/master>

Parmi les couples avec enfants, le modèle le plus répandu en 2020 est celui où le père exerce une activité professionnelle à plein temps et la mère à temps partiel, suivi de celui où le père a un plein temps et la mère n'a pas d'activité professionnelle

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2021

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/modeles-activites-professionnelles-couples.html>

Les différences de revenus entre femmes et hommes augmentent avec l'âge

Pour les femmes entre 55 et 64 ans en Suisse, la différence de revenu par rapport aux hommes est parmi les plus élevées en Europe. Pour chaque heure travaillée, ces femmes gagnent 25% de moins que les hommes de la même tranche d'âge. Cette différence a même augmenté.

Source : Eurostat (2021)

https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=earn_gr_gpgr2&lang=en

Discriminations à la retraite

Du fait du partage inégal du travail domestique et familial et des spécificités de l'activité professionnelle féminine, la rente de vieillesse moyenne des femmes est inférieure de 37% à celle des hommes. Cette différence provient surtout du 2^{ème} pilier.

Source : R. Fluder et R. Salzberger (sur mandat de l'OFAS et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes) : *L'écart entre les rentes des femmes et des hommes*, 2016 (Graphique G2)

<https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/lecart-entre-les-rentes-des-femmes-et-des-hommes/>

En 2019 un quart des retraitées ne touche que l'AVS et un tiers n'a pas de 2^{ème} pilier)

Source : OFS, Protection sociale et marché du travail (SESAM), 2020

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/13307326/master>

Parce que 65 ans aujourd'hui c'est 67 demain

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans n'est qu'un verrou que les milieux bourgeois, depuis des années, veulent faire sauter pour arriver dans un premier temps à l'âge de retraite de 66 ou 67 ans pour tout le monde puis, dans un deuxième temps, à « l'âge flexible de la retraite en fonction de l'espérance de vie ». Cela veut dire, concrètement, à la retraite à 69, 70 ans, voire davantage encore. Les éditoriaux de la Neue Zürcher Zeitung se succèdent depuis des années pour réclamer une telle hausse, tout comme les prises de position de l'ensemble des organisations patronales suisses.

Source : Prise de position PLR, 19 novembre 2013

https://www.plr.ch/fileadmin/documents/fdp.ch/pdf/FR/Positions/Papiers_de_position/Politique_sociale/Pour_plus_d_informations/Pour_un_age_de_la_retraite_plus_flexible_19_novembre_2013.pdf

Article du Temps, 25 septembre 2017

<https://www.letemps.ch/suisse/lesperance-vie-dicter-lage-retraite>

La couleur est annoncée par l'initiative sur les rentes des jeunes libéraux-radicaux, déposée en juillet 2021 : elle demande une augmentation de l'âge de la retraite pour hommes et femmes à 66 ans.

Source : Initiative sur les rentes

<https://sauver-les-rentes.ch/article/4880/les-jeunes-liberaux-radicaux-veulent-relever-lage-de-la-retraite>

Il faut donc s'opposer fermement à cette première attaque pour mieux pouvoir empêcher toutes celles qui vont suivre !

Parce que l'espérance de vie n'est pas la même pour toutes

En ajoutant une année à la vie professionnelle des femmes, c'est-à-dire en leur enlevant une année de retraite, la réforme est particulièrement néfaste pour les bas salaires, car tout le monde n'arrive pas à 64 ans dans le même état de santé ; la santé et l'espérance de vie sont liées à la position sociale.

Plus la position sociale, mesurée ici par le niveau de formation, est défavorable, moins l'état de santé est bon : en 2017, 91% des femmes ayant une formation de degré tertiaire (universités, hautes écoles) auto-évaluent leur santé comme bonne ou très bonne, alors que c'est le cas de 64% des femmes n'ayant pas de formation post-scolarité obligatoire. De même, l'espérance de vie n'est pas la même pour toutes. On a une valeur moyenne mais qui recouvre des disparités ; l'espérance de vie varie avec le niveau de formation : 1,3 an d'écart pour les femmes de 30 ans entre le niveau le plus élevé (tertiaire) et le plus bas (pas de formation post-scolarité obligatoire).

Source : Santé - Statistique de poche 2020, OFS 2021 (p. 5-6)

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants.assetdetail.15464463.html>

L'espérance de vie en bonne santé des femmes est de 71 ans, soit 7 ans en moyenne en bonne santé après l'âge de la retraite : pas question de retrancher une année de cette période !

L'espérance de vie des femmes est en moyenne plus élevée que celle des hommes : + 3,7 ans en 2019 (Femmes : 85,6 ans ; hommes : 81,9 ans). Mais si l'on considère l'espérance de vie en bonne santé, la différence entre femmes et hommes se réduit : + 1 an en 2017 (Femmes : 70,8 ans ; hommes : 69,8 ans).

Source : Santé - Statistique de poche 2020, OFS 2021 (p. 12)

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants.assetdetail.15464463.html>

Parce que les finances de l'AVS vont bien

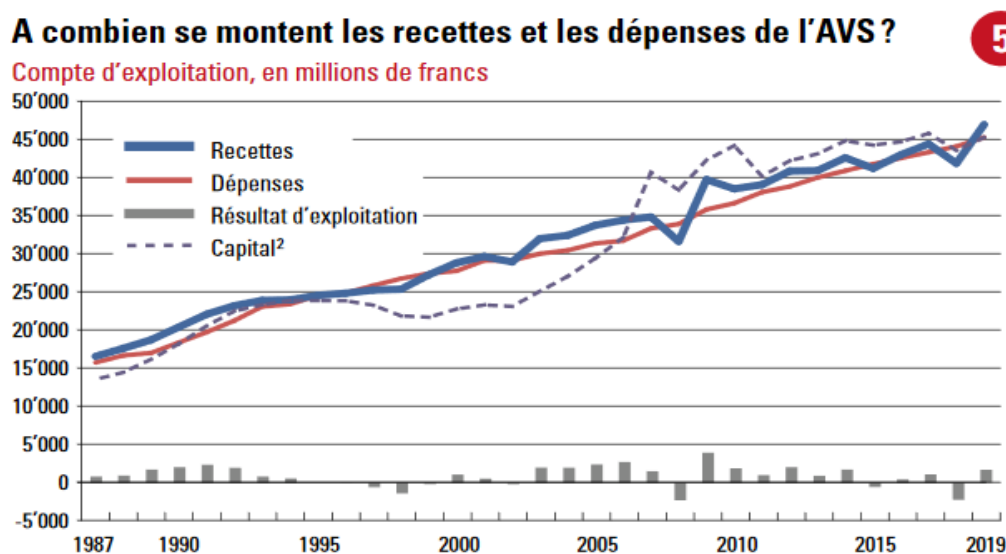
Le déficit de l'AVS est un mythe : jamais le fonds AVS n'a été si important

Année	Résultat d'exploitation (en millions de francs)	Fortune du fonds AVS (en millions de francs)
2000	+1070	22'720
2001	+538	23'258
2002	-191	23'067
2003	+1977	25'044
2004	+1964	27'008
2005	+2385	29'393
2006	+2707	32'100
2007	+1498	40'636 (+ 7 milliards provenant de la BNS)
2008	-2286	38'350
2009	+3917	42'267
2010	+1891	44'158
2011	+988	40'146 (- 5 milliards virés à l'AI)
2012	+2026	42'172
2013	+908	43'080
2014	+1707	44'787
2015	-558	44'229
2016	+438	44'667
2017	+1087	45'754
2018	-2220	43'534
2019	+1682	45'216
2020	+1941	47'157
Source :	Rapport annuel du Fonds de compensation AVS	Communiqué compenswiss du 19 avril 2021

Pourtant, en 2005 déjà, Yves Rossier, directeur de l'OFAS (de 2004 à 2012) alors que Pascal Couchepin était conseiller fédéral et son ministre de tutelle, prédisait la faillite de l'AVS dès 2011. <https://www.swissinfo.ch/fre/economie/avs--en-avant-toute-vers-la-faillite/4329546>

En 2005 également, selon l'UDC, l'AVS allait être en faillite dans les 4 à 5 ans. <https://www.udc.ch/actualites/articles/communiques-de-presse/pascal-couchepin-conduit-lavs-a-la-ruine/>

En réalité, les dépenses et les recettes de l'AVS s'équilibrent : de l'AVS s'équilibrent :



² Y compris la créance envers l'AI. 2011 : transfert de 5 milliards de francs à l'AI ; 2007 : transfert de 7'038 millions de francs, part versée à la Confédération sur la vente de l'or de la BNS.

Parce que les cotisations AVS ne sont pas les seules recettes de l'AVS. L'AVS est aussi financée par

- une contribution de la Confédération (20,2% des dépenses de l'AVS)
- une partie du produit de la TVA (le % démographique)
- l'impôt des maisons de jeux
- les rendements de la fortune du fonds AVS : en 2020, 533 millions de rendements, et 829 millions dus aux variations de valeur du capital, en tout, 1,362 milliards de francs

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/ahv/statistik.html>

Pour ce qui est du rapport « dépenses de l'AVS » / PIB, voici les derniers chiffres (en millions de francs) :

	Dépenses AVS	PIB	Dépenses AVS en %
2020	45'977	706'242	6.5 %
2019	45'254	727'212	6.2 %
2018	44'055	719'272	6.1 %
2013			6 %
1975			5 %

Dépenses AVS 2018-2020 :

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/ahv/statistik.html>

PIB 2018-2020 :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut.html>

Les chiffres pour 2013 et 1975 (peut-être arrondis) sont tirés de la brochure de l'USS :

<https://www.uss.ch/themes/politique-sociale/detail/avs-une-prevoyance-veillee-forte-pour-jeunes-et-vieux> 2015, p. 9

Le PIB a sensiblement baissé en 2020, du fait de la pandémie, ce qui a fait monter le pourcentage des dépenses AVS par rapport au PIB, ce qui est probablement temporaire.

D'autres sources de financement seraient possibles

Il suffirait d'une légère augmentation des cotisations (0.3 point, à partager entre employeur.euse.s et employé.e.s) pour générer des revenus supplémentaires comparables aux économies prévues sur le dos des femmes. Pour remplacer l'augmentation du taux de TVA de +0,7 proposée par le Conseil fédéral, une augmentation supplémentaire du taux de cotisation de 0,6 aurait suffi. Donc, globalement une augmentation de 0.9 point de cotisations correspondrait à l'augmentation du taux de TVA et de l'âge de la retraite des femmes. (Finalement les chambres fédérales ont voté une augmentation de TVA de + 0.4 point de pourcentage.)

Source : Question de Christian Dandrès au Conseil fédéral, le 15 septembre 2020

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205674>

Par ailleurs, si l'écart salarial inexplicé (c'est-à-dire que l'on ne peut pas le mettre en relation avec des différences telles que l'âge, la formation, l'ancienneté, la fonction hiérarchique) entre les salaires versés aux femmes et aux hommes n'existait pas, les cotisations AVS versées sur ces salaires dus aux femmes généreraient pour l'AVS des revenus supplémentaires plus élevés que les économies prévues en élevant pour elles l'âge de la retraite :

- En 2018, l'écart salarial moyen (ensemble de l'économie) entre femmes et hommes est de 1'512 francs <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.assetdetail.15864672.html>

- La part inexpliquée de cet écart représente en 2018 45.4%, soient 686 francs brut par mois en moyenne, 8'232 francs par année.
- En 2018, les femmes occupaient 1'555,8 milliers d'EPT (moyenne des quatre trimestres 2018 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.19964441.html>)
- Ce qui donne un salaire total non versé aux femmes de presque 13 milliards de francs, ce qui générerait des cotisations AVS supplémentaires de plus d'un milliard de francs chaque année (1'114'239'000 francs).
- Sur les 9 ans calculés par le Conseil fédéral (10 milliards de recettes supplémentaires via l'élévation de l'âge de la retraite), cela donne plus de 10 milliards de francs.

La perte annuelle pour l'AVS due aux discriminations salariales telle que calculée ci-dessus est notre estimation.

La publication de l'USS de 2015 "AVS - Une prévoyance vieillesse forte pour jeunes et vieux" estime les pertes salariales pour les femmes à 7,7 milliards de francs, ce qui ferait augmenter les recettes de l'AVS de plus de 600 millions par an (p. 12).

Une étude de 2020 de Travail.Suisse sur le Financement de l'AVS (p. 3), qui se réfère à la publication de Kaiser et Möhr de 2019 « Analyse des différences salariales entre les femmes et les hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires de 2016 », évalue les pertes pour l'AVS à 825 millions de francs par an en 2020.

Ce n'est certainement pas nécessaire et utile de polémiquer sur ces chiffres et d'entrer dans les détails. Ils nous donnent plutôt un ordre de grandeur. Mais ce qui est incontestable, c'est que l'élimination des discriminations salariales procurerait des ressources supplémentaires non négligeables à l'AVS et permettrait (enfin) de respecter la Constitution.

Et nous ne parlons pas des discriminations salariales « expliquées »...

Rapport entre personnes actives et retraitées – pas un indice déterminant

On nous dit que le financement de l'AVS est déficitaire : Alors qu'il y avait 6,5 actifs pour financer un retraité lors de l'instauration de l'AVS en 1948, on n'en compte plus que 3,4 aujourd'hui et le rapport sera d'environ 2 pour 1 dans 30 ans (message du CF du 28 août 2019, p. 33).

Source : message du Conseil fédéral du 28 août 2019

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2019/5979.pdf>

Or le financement de l'AVS ne dépend pas du nombre d'actifs, mais de la masse salariale.

Or, celle-ci a augmenté de manière si importante qu'elle compense la diminution de ce rapport de dépendance. En effet, entre 1975 et 2019, le nombre de personnes actives a augmenté ainsi que le salaire moyen. On le voit à l'évolution des cotisations perçues :

- 6'800 millions de francs en 1975 pour des prestations de 8'575 millions de francs
- 34'139 millions de francs en 2020 pour des prestations de 45'758 millions de francs

Les cotisations ont augmenté de 5,02 fois, alors que les prestations ont augmenté de 5,33 fois.

Source : OFS, Assurance-vieillesse et survivants (AVS): finances de l'AVS T 13.04.01.01

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/catalogues-databases.assetdetail.je-f-13.04.01.01.html>

La droite et le centre parlementaire se disent préoccupés par l'avenir des retraites, mais c'est de la langue de bois

- Le transfert des produits des intérêts négatifs de la BNS au fonds AVS a été refusé par les chambres fédérales lors de la session d'hiver 2021.
- Le projet du Conseil fédéral prévoyait une augmentation de la TVA de 0,7 point de pourcentage (Message du CF relatif à la stabilisation de l'AVS du 28.08.2019, p. 3) ; cette mesure a été réduite à + 0,4 point.

La stabilisation des finances de l'AVS ne leur tient pas vraiment à cœur.

La TVA, une taxe antisociale

Notons ici que la TVA est une taxe antisociale. Elle s'applique uniquement à la consommation (et non à l'épargne) et frappe ainsi proportionnellement plus fortement les bas revenus : un ménage riche et un ménage pauvre paient la même TVA sur un bien de première nécessité comme le pain, par exemple. Mais cela représente un pourcentage très différent de leur revenu, beaucoup plus élevé pour le ménage pauvre.

En chiffres, une augmentation de +0,4 point ne représenterait qu'une augmentation d'environ 6 francs par mois pour les personnes ayant un revenu inférieur à 4'880 francs.

L'augmentation du taux de cotisations AVS entrée en force au 1^{er} janvier 2020 (RFFA) représente pour un salaire brut de 4'880 francs une somme similaire (7 francs par mois).

Source : Évaluation propre basée sur les données 2009-2011 de l'Enquête sur le budget des ménages de l'OFS

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/budget-des-menages/depenses-des-menages.assetdetail.20024407.html>

Parce que le chômage est une galère

En 2020, près de 25% des personnes de plus de 50 ans au chômage l'étaient depuis plus d'une année, contre 11% pour les personnes de moins de 50 ans.

Source : SECO, Rapport 2020, chômage de longue durée (p. 13)

http://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Arbeit/ALV/Arbeitslosigkeit/Langzeitarbeitslosigkeit/Bericht_Langzeitarbeitslosigkeit.pdf.download.pdf/Rapport%20Ch%C3%B4mage%20de%20longue%20dur%C3%A9e%202020.pdf

Depuis 2005, le taux d'aide sociale des 50 – 64 ans a passé de 1,9% à 3%. La pandémie a encore péjoré cette situation.

Source : OFS, Bénéficiaires et taux d'aide sociale économique par classe d'âges T 13.05.01.01.04

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale.assetdetail.19384642.html>

Les femmes de plus de 55 ans ont de la peine à trouver un poste offrant un salaire correspondant à leurs qualifications et au taux d'activité qu'elles désirent. D'une manière générale, le sous-emploi moyen des femmes est plus important que celui des hommes. Il représente 12,5% pour les femmes entre 25 et 54 ans, 11,8% pour celles entre 55 et 64 ans, alors qu'il n'est que de 3% pour les hommes entre 25 et 54 ans et 3,2% pour ceux entre 55 et 64 ans.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (2021)

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/sous-emploi.assetdetail.17685860.html>

Parce que la solidarité des générations est précieuse

En 2018, presque un tiers des femmes âgées de 55 à 64 ans étaient inactives. Un tiers de ces femmes invoquaient pour leur retrait du marché du travail des « raisons personnelles ».

Source : SECO, Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail en 2019, p. 10 et 11

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/aeltere_Arbeitnehmende/Grundlagen_nationale_Konferenz_2019.html

La statistique sur le travail non rémunéré nous informe sur la nature de ces « raisons personnelles ». Elle indique nouvellement le détail du travail bénévole informel. On y voit que les grands-mères y consacrent 113 millions d'heures par année (contre 47 millions pour les grands-pères).

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active, module Travail non rémunéré

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.17124497.html>

La garde des petits-enfants représente une valeur de plus de 8 milliards de francs par année, dont presque les trois quarts sont assumés par les grands-mères !

Source : OFS, Enquêtes suisses sur la population active et sur la structure des salaires, module Travail non rémunéré, Statistique structurelle des coûts de la main-d'oeuvre

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/communiqués-presse.assetdetail.17124501.html>

En 2020, les femmes entre 55 et 64 ans ont consacré en moyenne 6,2 heures par semaine au travail bénévole informel (dont : la garde des petits-enfants par exemple). Les hommes de la même tranche d'âge n'y consacraient que 4,2 heures par semaine.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active, module Travail non rémunéré T 03.06.01.03

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.17124519.html>

Les mesures transitoires sont une arnaque

Dans AVS 21, il n'y a aucune compensation, juste des mesures transitoires pour les femmes nées entre 1960 et 1968 à condition qu'elles partent à la retraite à 65 ans ! Le montant est compris entre 160 et 50 francs, mais seulement celles nées en 1963 et 1964 auront le supplément en entier. Les femmes nées après 1968 n'auront rien.

Notons ici que lors de la 10e révision de l'AVS, entrée en vigueur en 1997, ce sont les mesures améliorant la situation des femmes qui occupaient le devant de la scène :

- Une rente à soi (auparavant, le mari recevait une rente de couple, l'épouse, rien).
- Le splitting (partage 50/50 des revenus du couple soumis à cotisations)
- La reconnaissance du travail non rémunéré avec l'introduction des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

Ces améliorations révolutionnaires ont eu un prix : l'élévation de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 63, puis 64 ans.

Source : OFAS, Sécurité sociale CHSS 5/1996 : La 10e révision de l'AVS à la veille de son entrée en vigueur

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/publikationen/soziale-sicherheit/chss-5-1996.html>

Une vraie compensation aurait pu consister en une augmentation notable des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance (actuellement 43'020 francs pour chaque année où les parents ont la charge d'un enfant de moins de 16 ans). Une telle mesure aurait eu le mérite d'augmenter les rentes des personnes élevant des enfants ou s'occupant de parents tributaires de soins et d'assistance, à savoir les personnes consacrant le plus de temps aux tâches non rémunérées.

Rappelons que la rente AVS moyenne versée en Suisse ne se monte actuellement qu'à 1'862 francs (1'873 francs pour les femmes, 1'849 francs pour les hommes). Augmenter les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance aurait certainement amélioré ces moyennes.

Source : OFAS, AVS 6A, Assurés, bénéficiaires et rentes moyennes

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick/grsv/statistik.html>